

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Argelès-sur-Mer, le 10 novembre 2020

MARC MÉDINA ET ANTOINE PARRA ÉLUS À LA GOUVERNANCE DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Deux élections se sont tenues au conseil de gestion du 5 novembre dernier, présidé par Michel Moly. Marc Médina a été élu deuxième vice-président du conseil de gestion et Antoine Parra représentant du collège des élus au bureau du Parc.

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du Parc naturel marin. Il est composé de 60 membres. Le bureau est un organe émanant du conseil de gestion ; il facilite la mise en œuvre des actions du Parc. Lorsqu'un des membres du conseil de gestion ou du bureau, au cours de son mandat, perd le titre pour lequel il a été désigné, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir (article R334-31 du code de l'environnement).



Monsieur Marc Médina est maire de Torreilles depuis 2014 et 14^{ème} vice-président de Perpignan Méditerranée Métropole depuis juillet 2020. Au sein de cette communauté urbaine, il est en charge du Développement Durable, de la Transition énergétique, du Plan climat-air-énergie territorial, des Agenda21 communautaires et des énergies renouvelables. Il a été élu au poste de deuxième vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin auquel il postulait en tant que représentant de Perpignan Méditerranée Métropole au sein de cette structure.

Monsieur Médina remplace ainsi monsieur Alain Ferrand, maire du Barcarès, présent à ce poste depuis la création du Parc naturel marin en 2011. Monsieur Médina et l'ensemble du Parc naturel marin ont rendu hommage à Monsieur Ferrand pour l'important travail qu'il a réalisé au sein du conseil de gestion. Monsieur Médina a également souligné, à l'issue de son élection, son enthousiasme à accompagner l'évolution du Parc et sa volonté d'apporter sa contribution à la poursuite de la sauvegarde et du développement du patrimoine maritime,

autour d'un projet collectif élaboré en synergie avec les différentes institutions à l'échelle des enjeux d'un territoire global.

Monsieur Antoine Parra, maire d'Argelès-sur-Mer et président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis a été élu au poste de représentant du collège des élus au bureau du Parc. Il remplace ainsi monsieur Pierre Aylagas, qui était présent au titre de représentant de la même communauté de communes.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin n'est pas qu'un espace d'échange il est aussi un organe de décision. Il valide le plan de gestion du parc pour une durée de 15 ans (adopté en 2014). Il adopte le programme annuel d'actions et le rapport d'activité du Parc et peut émettre des avis simples ou conformes. Par exemple, il lui est possible de s'opposer à l'exercice d'une activité ou d'un aménagement susceptible de générer un impact notable sur le milieu marin. Il peut proposer à l'État des mesures de protection réglementaires à l'image de la réglementation sur la pêche aux oursins. Il est composé de 60 membres élus pour 5 ans: un président, deux vice-présidents, des membres des collectivités territoriales, des espaces naturels, des organisations représentatives des professionnels, des organisations d'usagers, des associations de protection de l'environnement, des personnalités qualifiées et des représentants de l'État.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion dépend de l'Office français de la biodiversité, un établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020 qui exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Pour en savoir plus sur la gouvernance du Parc naturel marin :
<https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/gouvernance>
et sur les actions du Parc : www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion